

formelle de M. de Bellefeuille dans la *Minerve*, confirmée par les démarches très-actives faites depuis quelques jours auprès des Membres du Parlement, nous a forcés à sortir de notre réserve et à défendre ce que nous regardons comme nos droits.

Ce qui nous a fait peine surtout, c'est que les RR. PP. se trouvent avoir porté devant un *Parlement* une question qui a été jugée par un tribunal ecclésiastique, et le plus haut tribunal que reconnaissent les Catholiques.

Aussi, au nom de mes confrères, je prie Votre Grandeur de croire que nous avons fait tout notre possible pour empêcher la question de venir devant les Chambres, et que c'est bien à regret que nous allons sur ce terrain.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

De Votre Grandeur

le très-humble serviteur,

(Signé)

THOS. E. HAMEL, Ptre.

R. U. L.

C'est probablement en réponse à cette lettre que le vénérable Prêlat a écrit à Mgr. l'Archevêque la lettre suivante, publiée le lendemain dans le *Nouveau-Monde*, avec un préambule que nous reproduisons aussi :

MESSIEURS,

MONTRÉAL, 22 novembre, 1872.

Je vous prie de publier une lettre que j'avais l'honneur d'adresser, hier, à Mgr. l'Archevêque de Québec, au sujet du projet d'une Université, pour les catholiques, à Montréal, et dont vous recevrez une copie avec la présente.

Mon intention principale, en écrivant cette lettre et en la rendant publique, est de donner connaissance d'un document que j'ai entre les mains et qui atteste que les catholiques qui voteront pour une Université à Montréal, ne violent pas les décrets du Saint-Siège; et que non-seulement on peut, mais que l'on doit, dans les circonstances présentes, prendre des moyens honnêtes, pour procurer à notre ville un établissement dont elle ne peut plus se passer.

Je profite de l'occasion pour vous recommander de ne rien répliquer aux injures qui me seraient personnelles et de vous contenter de soutenir et de défendre les bons principes, tels qu'on les enseigne et les défend à Rome. Or, ce doit toujours être avec cette fermeté, mêlée de prudence et de charité, qui caractérise toute bonne cause, que vous devez procéder dans vos discussions à ce sujet.

Je prie Dieu de vous assister de son puissant secours, pour que vous puissiez remplir dignement votre importante mission; et je demeure bien véritablement,

Messieurs,

Votre très-humble serviteur,

✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.

A MM. les Rédacteurs du *Nouveau Monde*.

MONTRÉAL, 21 novembre 1872.

MONSEIGNEUR,

Ce qui se dit et se fait, à l'heure qu'il est, par rapport au projet d'une Université catholique à Montréal, m'impose le devoir d'élever la voix; et c'est avant tout à Votre Grandeur que je m'adresse.

On m'assure qu'à Québec l'on dit tout haut et à tous ceux qui veulent l'entendre, que l'on ne peut en conscience, et sans désobéir au Saint-Siège, voter en faveur de ce projet. Or, je tiens à prouver publiquement que tel n'est pas le cas.